



La NAO locale 2024 sera-t-elle un levier de satisfaction collaborateurs ?

Le 24 janvier s'est ouverte la NAO locale qui devrait se conclure fin février au plus tard.

A ce jour, nous disposons d'un socle national de 1,7% d'augmentation assorti d'une enveloppe d'augmentation individuelle de revalorisations de 1,3 % ...

Notre première réunion a été l'occasion pour la Direction de présenter quelques données économiques et sociales qui serviront de base aux négociations à venir. A ce stade, aucune orientation n'a été avancée par la Direction, celle-ci indiquant qu'elle était dans l'attente des revendications et propositions des Organisations Syndicales.

Le Syndicat Unifié UNSA « édicte » **Cinq Revendications** pour répondre aux préoccupations des salariés :

1. Renforcement de la première ligne de rémunération fixe avec la cristallisation d'une partie du montant variable de notre rémunération,
2. Une enveloppe d'Augmentations Individuelles permettant de reconnaître et revaloriser un salarié sur trois,
3. L'octroi d'une prime de vie chère pour l'ensemble des salariés tenant compte qu'en régions Outremer et Corse, la vie est plus chère encore (inflation de 20% en 2 ans sur les biens de consommation courante) ;
4. Révision de notre politique salariale avec un rattrapage pour les salariés dont les niveaux de rémunération sont (trop) proches des niveaux de rémunération de base par métier. Avec une obligation de définir des minima sur certains métiers spécialisés ou de cadre ;
5. Versement d'un sur-intéressement abondé sur le PEE.

Nos performances permettent de bonifier l'enveloppe d'Augmentation Individuelle, mais aussi de partager des résultats nettement supérieurs aux attendus...

Le 6 février prochain, la Direction nous présentera ses orientations. Nous voulons croire qu'elles seront en résonance avec les attendus des salariés.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2024

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

